

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^{tes}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUEES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE

R paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 29 décembre 1847.

DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

(3^e Article.— Voir le Censeur des 22 et 24 décembre.)

Ce n'est pas seulement à Lyon que la marche des couvents et congrégations religieuses mérite d'être attentivement observée, c'est par toute la France; et, si la presse ne refait pas en 1847 et 1848 ce qu'elle a déjà fait en 1827 et 1828, si elle ne signale pas énergiquement et incessamment la NOUVELLE LIGUE, nous arriverons tout doucement, sans nous en apercevoir, à un SONDERBUND FRANÇAIS, et cela, à la première circonstance grave qui agitera le pays. Déjà M. de Montalembert l'a dit, en parlant du *devoir des catholiques dans les élections* (n° 9, 1846) : NOUS SOMMES DEVENUS UN EMBARRAS PARLEMENTAIRE. RENDONS-EN GRÂCES A DIEU, ET CONTINUONS! Eh bien! cet embarras parlementaire se grossira de tous les embarras suivants : le travail dans les maisons religieuses, la concurrence des ouvriers et apprentis des providences aux ouvriers et apprentis des chefs d'atelier, l'existence illégale d'un grand nombre de couvents, l'existence illégale des sociétés dites religieuses, l'expulsion ou le maintien des jésuites, l'intervention épiscopale dans la mêlée de la presse quotidienne, la compression du clergé secondaire, du clergé vraiment national, par le haut clergé, etc.

Ces questions, qui paraissent peu importantes au premier abord, contiennent presque toutes un germe de guerre civile, et ce germe se développerait plus vigoureusement qu'on ne le croit si l'on attendait seulement dix ans pour l'extirper. En effet, quelles clameurs, quel tonnerre de réclamations, ne soulèverait-on pas déjà aujourd'hui, si, au nom de la loi violée (notez-le bien, au nom de la loi violée!), on exigeait la clôture des neuf-cent vingt et une communautés de femmes non autorisées existantes sur à peu près dix-huit cents en France?

Et cependant on ne demanderait que l'exécution des lois. Quel cri immense à la persécution, au terrorisme, ne serait pas immédiatement poussé par la sainte famille des gazettes de la ligue? Quel tapage n'a pas déjà excité l'ordre du jour motivé de la chambre des députés sur les jésuites? Encore aujourd'hui ce retour à la loi, cette exécution des congrégations non autorisées, des associations politico-religieuses, serait possible, faisable, avec beaucoup de criailles, il est vrai, mais enfin possible. Croit-on qu'il en sera de même lorsque l'EMBARAS de M. de Montalembert aura atteint l'âge adulte? lorsque les sociétés de saint François-Xavier, de saint Louis de Gonzague, militaire de saint Maurice, militaire de saint Louis, roi, etc., auront acquis tout leur développement? lorsque les pères jésuites auront rempli nos administrations publiques de leurs créatures, ainsi qu'au bon temps de Louis XVIII et de Charles X? lorsque leurs pionniers, les frères de la doctrine et les frères maristes, auront refait la nouvelle génération, et en auront extrait le poison voltairien et encyclopédique? Non, non; alors se lèveront de nouveaux sonderbundiens qui diront: Les couvents, les sociétés religieuses, l'enseignement religieux, tout cela est la chair de notre chair, les os de nos os. Nous saurons les défendre. Et si vous voulez nos jésuites, venez les chercher!... (ainsi qu'un des sept le dit en pleine séance de la diète suisse).

Il est vrai que nous avons foi en l'avenir, et que nous saurons chasser l'ultramontanisme et l'obscurantisme aussi bien que l'ont fait nos frères de Suisse. Mais il faudrait du sang, et, en vérité, toute la ligue pharisienne des jésuites en robe courte ne vaut pas une seule goutte de sang vraiment démocratique.

Comment donc se forment et se sont formées toutes ces maisons monastiques que 89 avait si bien balayées, maisons que les naïfs écrivains de l'opposition croyaient ne plus exister depuis 1830? Le comment, le voici :

1^o Pas une seule communauté religieuse de femmes ou d'hommes n'a été atteinte par la révolution de juillet. Nous avons le bonheur de posséder exactement les mêmes maisons que sous le ministère Polignac. Cinq ou six avaient émigré en septembre et octobre 1830; mais elles se sont hâtées de rentrer dans leurs foyers en 1831 et 1832, lorsqu'on eut reconnu que la révolution était assez débonnaire et qu'elle reculait au lieu d'avancer.

2^o Depuis dix-sept ans, l'héritage de la Restauration s'est considérablement accru, et les ordres religieux ont fait comme les jésuites du catalogue de Fribourg, catalogue publié par la *Berner-Zeitung*, ils ont tout simplement doublé.

Voilà comment se sont formés les nouveaux ordres monastiques en France. Ils travaillent à leur nouvelle organisation depuis 1813, depuis la terreur blanche, les compagnies de Jéhu, les Trestaillons et les Quatre-Taillons. 1830 n'a été pour eux qu'une occasion de crier à leurs védettes : *Sentinelles, prenez garde à vous!* Et, avec leur tactique d'être plutôt que de paraître, ils en sont arrivés au point qu'il faudra compter avec leur influence ou les attaquer sans grâce ni merci.

Leur grand cheval de bataille, ainsi qu'à leurs défenseurs de plume ou de parole, est celui-ci: N'avons-nous pas le droit de vivre à notre manière? de nous habiller de telle ou telle façon? de suivre telle ou telle règle? Les libertés constitutionnelles sont-elles lettres mortes pour nous? Que demandons-nous, après tout? Qu'on nous laisse prier et faire du bien!!! — Voilà ce que nous entendons et lisons journalièrement. Tant il est vrai que les éternels ennemis des idées libérales demandent la

permission de s'appuyer sur une idée libérale pour les exterminer toutes, ainsi que l'a dit éloquentement le publiciste Génin. Mais, heureusement pour la liberté, les législateurs passés ont pensé différemment, et nous ne croyons pas que la plus mauvaise législature que pourraient produire les passions rétrogrades ose jamais dépouiller l'Etat du droit de sanction et de refus pour les communautés d'hommes et de femmes. Les plus grands jacobins de la ligue, ceux qui crient le plus fort, qui réclament avec le plus d'acharnement le bénéfice de ce 1830 qu'ils auraient certainement empêché s'ils avaient pu, ceux-là, disons-nous, ne se trompent cependant point sur leur droit, et, craignant, à force de demandes d'autorisation, de finir par éveiller la pâteuse et somnolente surveillance du pouvoir, ils ont imaginé de commencer par être, et de demander la permission ensuite, lorsqu'il n'y a plus moyen de faire différemment.

Et c'est ainsi que se multiplient les couvents dont parlent le *National* et le *Siècle*. On fait de nombreuses boutures d'abord, petit à petit on les classe dans des pots, et quand le jardinier (*lisez le ministre ou le préfet*) demande l'extrait de naissance de ces boutures, on lui répond saintement qu'elles sont venues toutes seules. Alors l'administrateur est circonvenu par mille moyens; on lui représente que ces pauvres et pieuses filles, ou ces excellents et charitables pères, ont fait des dépenses, qu'ils ont fait bâtir, défricher, qu'ils sont la providence du pays, qu'ils font d'abondantes aumônes, qu'ils ne demandent rien à personne, etc., etc., qu'il y aurait inhumanité à les persécuter, qu'il faut fermer les yeux. Puis on fait agir les influences dont nous avons déjà parlé; on a recours jusqu'à la piété royale s'il le faut, et on finit par demeurer. Enfin les années s'écoulent, on a acquis le bénéfice du temps, et si le même pouvoir que l'on a cajolé, circonvenu, sollicité, devenait subitement hostile, les agneaux suppliants deviendraient des loups et feraient voir leurs dents, en disant de l'air le plus dégagé du monde : Il fallait refuser l'autorisation dans l'origine. Aujourd'hui, nous y sommes, nous y restons, et vous aurez affaire à Montalembert, Quatrebarbes, de Mérode, de Falloux, à nos jeunes de Riancey, à nos docteurs Mauviel, Masson, Desgarets, etc. Allez-vous-en, vilains fils de Voltaire que vous êtes... Nous avons la liberté; vive la charte de 1830!

Nous ne plaisantons point, c'est comme cela que les communautés non autorisées existent. Le gouvernement n'ose plus ni les autoriser, ni les fermer. Que le ministre des cultes nous contredise s'il le peut.

Reste la question de savoir si ce que disent les congrégations de leur innocence et de leur bienfaisance est vrai. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

(La suite à un prochain numéro.)

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié les pérégrinations gastro-nomiques de M. le comte d'Argout dans le canton de Crémieu pendant les vacances qui viennent de s'écouler. Il nous avait paru plaisant de raconter dans nos colonnes cette odyssée culinaire, pour laquelle le noble comte s'était fait escorter par la fine fleur des cuisiniers de Lyon, et nous attendions avec anxiété les résultats d'une campagne dont le but n'était ni plus ni moins que la conquête d'un siège au conseil-général pour lui et l'entrée au parlement pour M. son fils. N'était-ce pas chose singulière, en effet, que M. le comte revoyant, après un oubli de trente années, le manoir où reposa son berceau, et se révélant à ses anciens vassaux, couteau et fourchette en main, resplendissant de la lumière éblouissante des fournaux? *Deus! en Deus!* Eh bien! il faut le dire à la honte du temps présent et des habitants de l'Isère en particulier, le Dieu est resté méconnu. On a mangé sa cuisine, on a bu son vin; mais M. d'Argout attend encore à la porte du conseil-général. On tient encore en réserve, et pour cause, la démission du membre titulaire dont la retraite doit lui aplanir les voies. Ce qui ne veut pas dire que M. d'Argout et les siens s'endorment dans l'indifférence, bien loin de là, et pour avoir changé de moyens de succès, on n'a pas abandonné l'entreprise. L'intimidation a remplacé la séduction, l'odieuse succède au ridicule, voilà tout. Malheur à qui n'est pas pour M. d'Argout! Le mot de César est à l'ordre du jour dans le canton de Crémieu. Malheur surtout à qui se déclare contre lui! Rien ne pourra le sauver; dévouement antérieur à l'administration, services rendus, position recommandable, bagatelles que tout cela!

Etes-vous contre M. d'Argout, oui ou non? Voilà la question. M. Calvet-Rogniat, hier encore maire de la commune de Chamagnieu, s'est permis de répondre oui; il a même poussé l'audace jusqu'à se porter le concurrent de sa seigneurie aux futures élections. C'était trop. M. Calvet-Rogniat n'est plus maire aujourd'hui.

Bravo, Monsieur le préfet! bravo, Monsieur le sous-préfet! voilà ce qui s'appelle administrer! Parlez-moi de cette façon intelligente de se faire des partisans, et comme ces messieurs nous rendent la tâche facile, à nous qui ne cessons de dire et d'écrire qu'il ne peut rien sortir de bon de ces institutions vicieuses, de tous ces éléments corrompus! Et puis, croyez-vous qu'ils montrent le courage de leur opinion, que leur brutalité a du moins le mérite de la franchise? Voyez plutôt. S'il est une chose évidente pour tous dans l'arrondissement de la Tour-du-Pin, c'est que M. Calvet-Rogniat a encouru la disgrâce de l'administration parce qu'il est le concurrent de M. d'Argout; si on lui enlève les fonctions de maire, c'est parce qu'on veut amoindrir son influence et diminuer ses chances. Oui, mais faire un tel aveu était chose délicate. A l'œuvre donc! vite un peu de calomnie, vite beaucoup de jésuitisme, et vive Bazile! Voici donc le prétexte :

Tout le monde sait qu'en vue d'apporter quelque soulagement

aux communes pauvres frappées par la dernière crise des subsistances, les chambres ont voté un secours de huit millions qui devait être réparti entre les communes les plus malheureuses de France dans cette proposition que chacune d'elles recevrait une somme égale au tiers des fonds qu'elle aurait spécialement votés pour être employés aux travaux d'utilité communale. Ce mode de répartition, soit dit en passant, allait directement contre le vœu de la loi; car plus les communes étaient pauvres, plus leurs droits au secours étaient impérieux, mais plus aussi il leur devenait difficile de l'obtenir, leur pauvreté rendant impossible le vote de fonds exigé comme condition indispensable du secours. La commune de Chamagnieu était ce qu'elle est encore aujourd'hui, très pauvre. Elle était donc fatalement condamnée à mourir de faim à côté de ces huit millions, si son maire n'avait trouvé dans les effets antérieurs de sa générosité, combinés avec les instructions ministérielles, les moyens de la sauver, tout en rentrant, disons-le, dans les intentions de la loi.

Au défaut de fonds à voter, les communes pouvaient, aux termes des instructions ministérielles, présenter comme leur donnant droit à une allocation sur les huit millions les dons ou secours émanés de particuliers et ayant servi à former des ateliers de charité. Or, voici ce qu'a fait M. le maire, de concert avec le préfet de l'Isère et le précédent sous-préfet de la Tour-du-Pin. Pendant les années 1844, 45 et 46, M. Calvet-Rogniat avait dépensé personnellement une somme de 43,000 fr. pour doter Chamagnieu d'un local pour l'école, d'une maison commune et d'une église. A cette somme la commune n'avait joint que celle de 5,000 fr., et l'Etat n'avait rien accordé. M. Calvet-Rogniat entretenait, en outre, à ses frais, un instituteur primaire, et tous les jours il renouvelait les sacrifices personnels que lui commandaient les nécessités rigoureuses de la crise. Il a cru pouvoir alors considérer comme applicables à l'année 1847 les dons qu'il venait de faire en 1846; il l'a fait avec l'assentiment de l'administration supérieure, laquelle, opérant sur la base des travaux ainsi faits l'année précédente, avait fait accorder à la commune de Chamagnieu la misérable somme de 2,000 fr., que, par parenthèse, elle n'a jamais touchée. Voilà le crime, voilà la cause de la disgrâce de M. Calvet-Rogniat. A d'autres, s'il vous plaît, monsieur le sous-préfet de la Tour-du-Pin! Vous voudriez faire croire que là est la source des tracasseries que vous suscitez à M. Calvet-Rogniat. Mais alors pourquoi remplacez-vous aussi M. Bert, son adjoint? Etait-il aussi pour quelque chose, lui, dans les 43,000 fr. donnés à la commune et dans les mesures prises pour lui faire accorder cette pauvre aumône de 2,000 fr.? Ne serait-ce pas, au contraire, le tenant de la candidature de M. Calvet-Rogniat que vous auriez enveloppé dans sa disgrâce? Elle est donc bien sincère cette fièvre de régularité qui vous brûle? Et ce serait sans doute calomnie, monsieur le sous-préfet, que de vous accuser d'avoir été bien plus facile à l'égard de tant d'autres maires, dont pas un, nous le savons, n'a été exact dans la déclaration des travaux exécutés en vue du secours à obtenir pour leurs malheureuses communes. Et ces maires, pouvaient-ils montrer, comme celui de Chamagnieu, des devis de 43,000 fr. acquittés de leurs deniers pour donations faites à la commune? En vérité, monsieur le sous-préfet, vous méritez bien de votre noble patron. Au jour de l'élection, il pourra compter les votes que votre savoir-faire lui aura conquis; en attendant, l'opinion publique vous juge. Voici d'ailleurs la lettre tout à la fois ferme et digne que M. Calvet-Rogniat écrit à M. le préfet de l'Isère, et qu'il nous prie d'insérer. Il nous a été impossible de ne pas nous émouvoir en présence des faits qu'elle signale. Et puis, nous nous sommes bien promis de ne pas perdre de vue les projets de M. d'Argout sur un pays qu'il ne parviendra pas, nous en avons l'assurance, à faire dévier de ses belles traditions de patriotisme; il y perdra son temps, ses préfets et ses sous-préfets. Nous prenons acte de la promesse que fait l'ex-maire de Chamagnieu de compléter l'instruction de cette curieuse affaire. La moralité publique n'a qu'à gagner à de semblables enseignements.

Chamagnieu, le 24 décembre 1847.

Monsieur le préfet,

Absent de Chamagnieu depuis quelque temps, je trouve en y rentrant l'avis de mon remplacement comme maire de la commune. Vous ne vous méprenez pas, je l'espère, sur les sentiments que m'inspire cet acte d'autorité; car je vous dois des actions de grâces, et c'est en quelque sorte une lettre de remerciements que je vous adresse à l'heure où cessent pour toujours nos rapports officiels. Dans les circonstances où elle se produit, la mesure que vous venez de prendre à mon égard est un fait qui m'honore à mes propres yeux, comme il me recommandera, j'en ai l'assurance, auprès de tous ceux qui seront à même d'en connaître les motifs. N'espérez donc pas, monsieur le préfet, que je permette à l'opinion publique de s'égarer, et que je consente à ce que certaines personnes tirent avantage d'une situation à laquelle je vais me hâter de restituer son véritable caractère et la moralité qui lui appartient.

Le remplacement d'un maire de village, alors même que ce maire peut dire avec un légitime orgueil qu'il a été le bienfaiteur de sa commune, c'est peu sans doute, et ce qui se passe depuis quelque temps dans notre arrondissement me prouve bien que l'administration n'attache pas une grande importance aux faits de cette nature; mais ce qui me paraît plus grave, ce qui me semble compromettre au plus haut point l'autorité aux yeux des populations, c'est la duplicité qui préside à ces petits coups d'état, c'est l'ardeur avec laquelle les agents du pouvoir, dans nos contrées, cherchent et saisissent des prétextes pour frapper ceux qui ne trouvent pas digne de leur caractère de s'incliner devant certaines prétentions électorales, pour frapper surtout ceux qui, comme moi, ont osé se porter les adversaires personnels de ces hautes candidatures. Eh bien! monsieur le préfet, cette duplicité, cette ardeur servile, je vais les exposer au grand jour. C'est au milieu de ces pitoyables intrigues que je vais porter la lumière. Je me le dois à moi-même je le dois à mes amis, je le dois à tous, je le dois surtout à l'administration dont les intérêts se trouvent ainsi sacrifiés à des intérêts égoïstes. Vous voyez, monsieur le préfet, que je comprends toute l'importance de ce devoir; tenez pour certain que je saurai le remplir jusqu'au bout.

Agréé, etc.

CALVET-ROGNIAT,
Membre du conseil d'arrondissement de la Tour-du-Pin,
ancien maire de Chamagnieu.

Paris, le 27 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous étions ce matin à Rouen, et à sept heures, au moment où les voyageurs allaient monter dans le train qui devait les ramener à Pa-

ris, la nouvelle se répandait que des troubles très graves avaient éclaté la veille dans la capitale. C'étaient, disait-on, des voyageurs arrivés la nuit par le convoi partiel qui avaient apporté cette alarmante nouvelle.

A onze heures et demie, nous rentrions dans Paris, et Paris était heureusement fort tranquille. Notre première rencontre fut celle d'un officier supérieur de l'infanterie qui nous apprit qu'aucun désordre n'avait eu lieu, mais que la division militaire avait envoyé hier à toutes les casernes l'ordre d'y consigner toutes les toupees pendant la journée de demain, à l'exception de quatre cents hommes qui devaient être fournis par chaque régiment pour former la garde sur le passage du roi se rendant à la chambre des députés pour l'ouverture de la session des chambres. Le même ordre porte que chaque soldat recevra trois paquets de cartouches.

Nous étions encore tout préoccupé de cette nouvelle, lorsque le *Journal des Débats* nous tomba entre les mains. Cette feuille contenait encore un article sur les banquets réformistes en général, et sur celui de Chalon-sur-Saône en particulier. Nous pensions qu'en le lisant, on éprouverait le même sentiment que nous. En rapprochant ces appels à la peur, ces phrases violentes, ces provocations à défendre le gouvernement et la société qui ne sont menacés que dans l'imagination des hommes qui peuvent avoir besoin, pour sauver leur politique, de faire de l'intimidation et de la violence, il nous semblait que nous étions à la veille d'un coup d'état. Notre pensée se reportait involontairement aux déclamations furibondes qui précédèrent l'attentat de juillet 1830, et, en les rapprochant de ces précautions militaires dont nous venions d'être informés, il nous semblait que le gouvernement pouvait bien songer à attaquer plutôt qu'à se défendre.

Hâtons-nous, toutefois, de dire que nous ne voulons pas l'accuser encore de rêver de téméraires agressions. L'article du *Journal des Débats* est sans doute très alarmant d'un côté, très menaçant de l'autre; mais il ne nous autorise pas à penser que le ministère songe à nous arracher par la violence, et sans le concours des chambres, le droit de nous réunir pour nous entretenir pacifiquement, comme cela est arrivé dans près de soixante villes, des affaires de notre pays. Non, l'article du *Journal des Débats* ne veut pas encore dire cela; mais il signifie tout au moins que le cabinet se prépare à présenter aux chambres un projet de loi qui interdirait, pour l'avenir, le renouvellement de ces manifestations politiques qui depuis six mois ont répandu dans le pays une si salutaire agitation.

Banquet réformiste de Rouen.

Nous croyons devoir présenter à nos lecteurs un compte-rendu résumé de cette manifestation imposante, qu'il nous est impossible de rapporter d'une manière complète.

Nous devons nous contenter d'extraire les passages les plus importants des discours qui ont été prononcés dans cette réunion.

M. SENARD, qui occupait le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Dupont (de l'Eure), a pris le premier la parole. Il a porté un toast *A la souveraineté nationale! aux institutions fondées en juillet 1830!* (Applaudissements.)

Messieurs, a dit M. Sénard, le toast que vous venez de saluer de vos acclamations est l'hommage rendu par vous au principe que toute souveraineté réside dans la nation.

L'orateur, après avoir fait un tableau frappant de la corruption et des actes déplorables de la politique intérieure et extérieure, s'est exprimé en ces termes :

Nous voulons le gouvernement représentatif, mais nous le voulons dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité, et comme nous l'avions compris en juillet 1830.

Nous le voulons avec une politique extérieure digne et conforme aux intérêts, aux vœux, aux sympathies de la France;

Avec une politique intérieure fondée sur le respect de la liberté, de l'égalité et des droits de tous, et tendant constamment, par des réformes et des institutions sagement combinées, à améliorer la condition générale de la société, et surtout la condition de ceux qui travaillent et qui souffrent.

Et pour que ce but puisse être atteint, pour que les conquêtes de nos glorieuses révolutions ne puissent plus nous être chaque jour disputées, nous demandons que la représentation nationale soit loyalement organisée et loyalement garantie.

Nous voulons la réforme électorale et parlementaire.

Nous la réclamons, nous électeurs, nous éligibles, parce que le privilège dont la loi nous a dotés repose sur une base mauvaise et consacre une flagrante injustice; parce que tout citoyen qui offre au pays des garanties réelles d'intelligence et de moralité a droit, comme nous qui payons quelques centaines de francs d'impôts, à la nomination de ses mandataires; parce qu'enfin les collèges électoraux plus nombreux se défendent mieux contre les séductions individuelles, et qu'ils peuvent seuls voir se développer dans leur sein la vie publique et le sentiment élevé des besoins du pays.

Voilà ce que nous demandons, ce que nous réclamons, non comme une faveur, mais comme un droit et une nécessité.

M. DESJOBERT a pris ensuite la parole pour porter un toast *A la réforme électorale et parlementaire!* qu'il a développé dans un discours plein d'idées pratiques et de généreux sentiments.

M. DUVERGIER DE HAURANNE a répondu à ce toast.

Messieurs, a dit l'honorable député du Cher, il y a six mois, vers la fin d'une session qui avait clairement démontré la stérilité, l'inconséquence, l'immoralité de la politique ministérielle, douze cents électeurs de Paris et quatre-vingts députés se sont réunis pour avertir le pays que ses institutions étaient menacées, que ses libertés étaient en danger, et que, s'il voulait les sauver, il ne pourrait plus compter que sur lui-même. (Oui! — Très bien! très bien!)

Le lendemain, on prétendait, on affirmait que cette grande manifestation resterait isolée, ou que, si l'exemple du Château-Rouge était suivi, ce ne serait pas sans que la tranquillité fût troublée. Depuis cette époque, cinquante réunions se sont tenues ou ont eu lieu avec le même ordre, avec le même calme, et, d'un bout à l'autre de la France, les mêmes avertissements ont été répétés cinquante fois. Fut-il jamais donné plus éclatant démenti à ceux qui représentaient la France comme indifférente, ou qui la disaient incapable de s'agiter sans désordre? (Applaudissements.)

Et cependant, dans le pays qui a fait deux révolutions pour être libre, que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à surmonter, dès qu'on veut exercer résolument les droits qu'on tient de la constitution et de la loi!

Ne faut-il pas prendre en grande pitié ceux qui dans un tel mouvement ne veulent voir qu'une agitation factice et superficielle? Ne faut-il pas prendre en grande pitié ceux qui pensent, ceux qui disent que cinquante villes ont ainsi obéi à je ne sais quel mot d'ordre parti de deux ou trois comités de Paris? (Très bien! très bien!) Nous ne sommes plus au temps où les mots d'ordre de Paris avaient tant de puissance, et c'est en vain que toutes les comités du monde criaient aux populations de s'agiter, si d'avance les populations ne sentaient pas, ne comprenaient pas le besoin de l'agitation. (Vive approbation.)

Pourquoi donc comprennent-elles, pourquoi sentent-elles aujourd'hui ce besoin, après tant d'années d'indifférence, d'apathie et presque de complicité? C'est qu'il vient un moment où les masques tombent, où les voiles se déchirent, où la lumière se fait. C'est qu'il vient un moment où les moins clairvoyants s'aperçoivent que la coupe est pleine et qu'une goutte suffirait pour la faire déborder. (Oui! oui! c'est cela!)

Cependant, Messieurs, il faut le dire, peut-être l'appel de l'opposition aurait-il trouvé moins d'écho, sans les scandales qui sont venus tout à coup éclairer les profondeurs de la politique ministérielle. (Sensation.) Pour tout gouvernement, et surtout pour un gouvernement né de la souveraineté nationale, c'est un grand tort, un grand crime que de violer les lois, que de ruiner les finances, que d'abaisser le pays dans ses rapports avec l'étranger. (Très bien!) Mais il est un tort, il est un crime encore plus grand, parce que ses effets en sont moins réparables : c'est de corrompre le prin-

cipe même des institutions, et de supprimer ainsi, par le fait, la différence qui existe entre les gouvernements libres et les gouvernements absolus. (Vive sensation. — Applaudissements.) Dans le gouvernement représentatif, honnêtement, sincèrement pratiqué, le pays peut être abusé et mal traité, mais tous les quatre ans, tous les trois ans, il reste maître de le retirer à ceux qui ne s'en sont pas montrés dignes.

Le remède est à côté du mal. Le châtiment est à côté de l'offense. Mais où sera le remède, si l'élection, falsifiée dans sa source, est devenue elle-même une comédie, un simulacre, un mensonge? (Mouvement prolongé.) Où sera le remède, si ses suffrages se vendent, au lieu de se donner, et si ceux qui sont élus comme ceux qui sont élus n'ont qu'une pensée, celle de mettre leurs droits politiques au service de leur fortune privée? (Bravo! bravo!) Où sera le remède, si la nation se trouve ainsi partagée une fois pour toutes entre deux parties bien distinctes, l'une qui exploite, l'autre qui est exploitée (Oui! oui!); l'une qui reçoit, l'autre qui paie; l'une qui trafique d'elle-même, l'autre dont on trafique? (Applaudissements.) En vain, s'il en est ainsi, la politique du gouvernement serait-elle tyrannique, ruineuse, déshonorante; il se trouverait toujours dans la chambre une majorité pour la justifier, pour l'approuver, pour s'en déclarer satisfaite. (Rires ironiques.) En vain, le pays presque entier ferait-il entendre les plaintes les plus vives, les réclamations les plus justes; ces réclamations et ces plaintes iraient se briser non pas contre les votes libres, mais contre les votes achetés d'une moitié plus ou de ces collèges électoraux. (Bravo! bravo!)

Et c'est pour un tel système qu'au nom même des principes dont on se joue, on viendrait demander notre respect et notre obéissance! C'est devant une majorité ainsi faite, ainsi fabriquée (rires d'adhésion), qu'on voudrait nous faire plier le genou! (Très bien!) Mon ami M. Barrot le disait ces jours derniers avec grande raison : Le respect des majorités est la première loi, la loi suprême des gouvernements représentatifs, mais à la condition expresse que les majorités soient élues purement et librement; quand elles ne le sont pas, le droit disparaît, et il ne reste que le fait. (Applaudissements.)

Maintenant pense-t-on, espère-t-on que, pour effacer tant de souillures et pour purifier le gouvernement représentatif, il suffise d'un changement de cabinet? Je l'ai cru long-temps; je ne le crois plus, tant le mal me paraît profond et étendu.

On a d'ailleurs grand soin de nous répéter chaque jour que la chair est faible (rires), que le pouvoir a d'étranges séductions, et que l'opposition, le jour où le pouvoir lui appartiendrait, succomberait aussi à la tentation. Cela est possible, probable même, si l'on veut; mais, le fait admis, nous en tirons une tout autre conséquence que nos adversaires. La conséquence qu'ils en tirent, c'est que chacun devant à son tour prendre part au repas, personne n'a le droit de se plaindre, et qu'il importe, dans l'intérêt commun, de tenir toujours la table bien servie. La conséquence que nous en tirons, c'est que ceux dont l'appétit se satisfait largement aujourd'hui devant jeûner à leur tour, personne ne doit se tenir pour content, et que, dans l'intérêt commun, il faut s'arranger pour qu'en tout temps tout le monde puisse vivre. (Hilarité.) En d'autres termes, nos adversaires pensent que la maladie étant générale, c'est une raison pour ne pas la guérir; nous, nous pensons que si la maladie est générale, c'est une raison pour qu'on y porte un prompt remède. Laquelle des deux conséquences est la plus logique? Laquelle des deux opinions est la plus morale? (Applaudissements.)

L'orateur réfute, avec son talent accoutumé, les objections qu'on oppose à la conduite des réformistes, et il engage tous les citoyens qui trouvent mauvais les abus de la corruption à signer la pétition pour la réforme. Il termine ainsi :

Un mouvement comme celui qui vient d'avoir lieu en France peut produire deux effets : s'il est faible et passager, il irrite les pouvoirs établis; s'il est considérable et persévérant, il les persuade; et si on disait que l'agitation est un étrange moyen de persuasion, je me bornerais à rappeler l'heureuse formule que mon ami, M. de Rémusat, empruntait, l'an dernier, à un grand jurisconsulte anglais. Ce que nous appelons grossièrement corruption, Blackstone, avec obligeance, l'appelait, dans le siècle dernier, *l'influence persuasive de la couronne*. Influence persuasive de la couronne, soit; mais, à côté des forces de cette influence persuasive, il est juste, il est nécessaire que l'opinion publique ait la sienne. Usons de l'une comme on use de l'autre, et, Dieu aidant, ce n'est pas la première qui l'emportera. (Explosion générale de bravos. — Acclamations répétées.)

De toutes parts : Vive la réforme électorale ! Vive M. Duvergier de Hauranne ! Vive le député indépendant et courageux ! (Longue interruption.)

M. DESSEAUX, membre du conseil municipal de Rouen : *A la réforme financière ! à l'économie et au bon emploi des deniers publics !*

L'orateur énumère toutes les promesses violées par le gouvernement issu de la révolution de juillet, et insiste en particulier sur celle du gouvernement à bon marché, qui n'a pas été mieux tenue que toutes les autres.

Il termine en ces termes : Messieurs les députés, qu'il me soit permis de vous le dire, le temps des hésitations est passé.

De toutes parts : Oui! oui!

M. DESSEAUX : Vous avez usé de ménagements envers le pouvoir quand le pouvoir était menacé; mais aujourd'hui c'est la liberté qui est en péril, et ses défenseurs doivent redoubler d'efforts et d'énergie pour la sauver. (Applaudissements.)

Vous allez vous trouver en face de cette majorité inféodée au pouvoir et toujours prête à se déclarer satisfaite; mais vous serez, vous, appuyés par la majorité nationale, car la nation veut la réforme électorale, et elle l'obtiendra. (Applaudissements unanimes. — Oui! oui! nous l'aurons! — Vive la réforme!)

Malheur au gouvernement s'il s'obstinait à repousser les réformes que demande le pays! Qu'il se souvienne de 93 et de 1830! (Sensation. — Bravos prolongés.)

Le géant populaire sommeille, mais il se réveillera tôt ou tard, et sa colère sera d'autant plus redoutable que sa longanimité aura été plus grande. (Approbation générale. — Très bien! très bien!)

M. LEFORT-GONSOULIN, député, répond à ce toast.

Il expose la situation financière de la France; il passe en revue les améliorations auxquelles auraient pu être appliquées les dépenses extraordinaires faites par le gouvernement.

Nous serions loin, dit-il, de regretter nos sacrifices s'ils avaient été consacrés à l'accomplissement de si nobles desseins.

Elles ont servi ces dépenses, en grande partie du moins, à entretenir de grasses sinécures, à augmenter outre mesure des traitements déjà trop élevés, à soutenir un faste diplomatique inutile, à solder un état-major hors de proportion avec les nécessités du service, à accroître l'effectif de l'armée quand on aurait pu si aisément utiliser le zèle éclairé et le dévouement de la garde nationale (applaudissements), à entreprendre de lointaines et stériles expéditions, à procurer à l'agiotage des primes scandaleuses (sensation), à créer une foule d'emplois parasites dans le seul but de satisfaire des intérêts personnels et de s'attacher par là de nombreuses créatures pour le jour de l'élection. Elles ont servi à stipendier ces feuilles vénales qui s'attachent à pervertir et à corrompre l'opinion. (Bravo!) Elles ont servi encore à défrayer ces futilités et vaines missions confiées à des écrivains, à des artistes ou à des gens de bonne maison, dont on a voulu contenter les fantaisies, reconstruire la fortune, ou occuper la dangereuse oisiveté. (Rires d'adhésion.)

Voilà, Messieurs, comment, au milieu d'une paix profonde, dans les circonstances les plus propices, on a gaspillé les finances, aggravé les impôts, engagé et compromis l'avenir; comment on a affaibli, éterné la puissance nationale; comment aussi, si on ne s'arrête, on court risque de nous précipiter tôt ou tard vers d'épouvantables catastrophes. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. BROUIN DE L'HOYS : *Au commerce et à l'industrie !*

M. LEVAVASSEUR répond à ce toast.

Messieurs, dit-il, porter un toast au commerce et à l'industrie, c'est le porter à la liberté du monde. Quand l'Europe entière pliait sous la féodalité, on vit des états libres s'élever en Italie par la seule influence du commerce. Plus tard, la Hollande et l'Angleterre s'élevèrent dans la carrière commerciale. Ces peuples vous ont aussi précédés dans la carrière de la liberté. (Adhésion.) Cette étoile du Nouveau-Monde, les Etats-Unis d'Amérique nous offrent aujourd'hui le spectacle du plus vaste commerce uni à la plus vaste liberté. (C'est vrai!) La Suisse, cet antique foyer d'indépendance, compte presque autant de fabriques que de chaumières.

Si l'oisiveté et l'isolement dégradent l'esprit de l'homme, le travail intelligent, les relations étendues développent ses facultés, lui révèlent le senti-

ment de sa dignité, réveillent en lui le besoin des garanties politiques. De là naissent les institutions libérales. (Approbation.)

M. JUSTIN, conseiller à la cour royale : *Aux classes pauvres et laborieuses! aux institutions qui doivent leur faire obtenir l'éducation, le bien-être et les droits dont elles sont privées!* (Applaudissements.)

Chaque siècle a sa tâche. Celle du nôtre est d'améliorer et d'élever la condition matérielle et morale des classes pauvres et laborieuses. Puisse le gouvernement le comprendre ainsi! Puisse nos hommes d'état et tous ceux qui sont appelés à présider aux destinées du pays demeurer convaincus de cette vérité que l'affranchissement intellectuel et moral du peuple est leur plus noble mission, et qu'elle doit être pour ainsi dire leur œuvre de chaque jour!

Eclairer, moraliser les masses, améliorer leur sort par tous les moyens possibles, c'est consolider par sa base notre édifice social. (Approbation.) On peut dire que les moyens indiqués pour parvenir à ce résultat se réduisent à deux : procurer à l'ouvrier du travail et de l'instruction, c'est-à-dire lui assurer un salaire qui le fasse vivre, et lui donner une éducation qui lui permette de tirer le meilleur parti possible de ses facultés, et surtout de se tenir toujours au niveau des progrès de sa profession. (Approbation.)

Dans l'état actuel des choses, qui oserait affirmer que les fruits du travail profitent dans une proportion au moins équitable à ceux qui exécutent le travail? Nous le demandons à tout homme de bonne foi.

Il faut de toute nécessité rechercher les moyens de garantir les classes ouvrières contre les deux fléaux qui jettent aujourd'hui le découragement, sinon le désespoir, dans son âme : le chômage et l'abaissement des salaires. (Approbation.)

Il n'y a qu'un remède, c'est le développement régulier, intelligent et raisonné de l'esprit d'association entre les travailleurs.

Mais inutilement s'occuperait-on de l'organisation matérielle du travail, si l'on ne s'occupait en même temps, au moyen de l'enseignement populaire, d'éclairer et de moraliser les classes pauvres.

M. BETHMONT, député de la Charente, répond à ce toast.

M. VIVINET : *A l'alliance des peuples!*

M. Vivinet avance, et plus l'expérience nous révèle la solidarité de plus en plus intime du peuple. Aujourd'hui, tout grand désastre national réagit au loin au dehors. De même, tout progrès réalisé sur un point quelconque de l'Europe étend au loin aussi son influence bienfaisante.

Ainsi, Messieurs, notre révolution de 1830 a été le signal du mouvement en Belgique, en Espagne, en Italie, en Pologne et dans beaucoup d'états d'Allemagne.

L'Angleterre, sans nul doute, lui a dû l'accomplissement de sa réforme parlementaire qu'elle poursuivait en vain depuis si long-temps. Si, par des causes déplorables, presque partout la réaction a triomphé, le feu sacré n'en subsiste pas moins; les sentiments qui firent explosion alors sont devenus plus forts par les déceptions mêmes qu'ils ont éprouvées. Le jour où la France posséderait un gouvernement comprenant sa mission de progrès et de liberté, le mouvement recommencerait dans toute l'Europe, et rien ne saurait l'arrêter.

Messieurs, il est encore parmi vous plus d'un vénérable témoin de la féderation du 14 juillet 1790, dont le cœur bondit d'enthousiasme et les yeux se mouillent de douces larmes au souvenir de ces députations de gardes nationales et de tous les corps de l'armée venant à Paris, de tous les points de la France, remplir l'immense enceinte du Champ-de-Mars et prêter le serment civique sur l'autel de la patrie.

Ne désespérons pas que la même enceinte, devenue le champ de Minerve, réunisse des représentants de l'Europe entière pour célébrer la féderation de l'humanité.

M. CRÉMIER répond à ce toast. Il débute en rappelant cette belle strophe de Béranger :

J'ai vu la Paix descendre sur la terre,
Semant de l'or, des fleurs et des épis.
L'air était calme, et du dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.
— Oh! disait-elle, égare par la vaillance,
Français, Anglais, Belge, Russe, Germain,
Peuples, formez une sainte alliance,
Et donnez-vous la main.

L'orateur, dans un discours énergique, développe les idées exprimées par cette strophe et proclamées par nos pères; puis il montre comment le gouvernement, s'inspirant d'une politique toute contraire, a lâchement sacrifié les peuples qui s'agitaient pour la liberté.

Son discours est souvent interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT porte un toast *A la presse indépendante!*

M. CAZAVAN, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, répond à ce toast.

Aux yeux de nos gouvernants, dit-il, la presse est une ennemie, elle est le génie du mal; on le voit bien au système de pièges, d'embûches et de persécutions qu'ils ont dressé contre elle de toutes parts. Mais il fallait bien qu'il en fût ainsi : la presse, en définitive, c'est la publicité en tout et partout; or, publicité et corruption sont choses radicalement incompatibles, incompatibles entre elles, comme l'eau et le feu! (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, on n'a pas été seulement ingrat envers la presse, on a été à son égard cyniquement trompeur; car c'est peut-être vis-à-vis de la presse que les promesses de juillet ont le plus effrontément menti. (C'est vrai! c'est vrai!)

On l'avait dit : Il n'y aura plus de procès de presse. Il est vrai que ce n'était là qu'une parole en l'air, que le vent pouvait emporter comme il en a emporté tant d'autres et de plus solennelles. Mais du moins la presse pouvait espérer tenir un titre plus certain dans ce qui avait été sacramentellement inscrit dans la constitution. Car la charte attribue expressément au jury la connaissance de tous les délits politiques et nommément de tous les délits commis par la voie de la presse. La presse devait donc compter, pour peu que la charte restât une vérité, que si des procès de presse pouvaient encore recommencer, du moins ils auraient pour juge, non pas une magistrature qui, comme émanation du pouvoir, devient dans ce cas juge et partie, mais l'opinion publique elle-même représentée par le jury, c'est-à-dire la justice du pays, la justice du peuple. (Bravo!)

L'engagement était donc strict, bien conditionné, souscrit en bonne forme. Comment y a-t-on échappé? Par une escobarderie, c'est-à-dire en inventant la *contravention*. C'était un charmant procédé emprunté à la Restauration. Au retour des Bourbons de la branche aînée, on s'était écrié : Plus de conscription! plus de droits-réunis! La conscription et les droits-réunis furent en effet rayés du code des lois, mais ils y furent bel et bien remplacés par le recrutement et par les contributions indirectes. (Rires d'adhésion.)

L'inauguration de la branche cadette a été saluée par le cri que le jury serait le seul juge des délits de la presse. Des délits? Eh bien! soit, est-on venu vous dire plus tard; le jury en restera chargé. Mais nous allons en faire des contraventions tout autant que nous pourrions, et, à ce titre, nous en attribuerons le jugement aux tribunaux ordinaires.

L'orateur passe en revue toutes les embûches dont la presse est investie, et il termine ainsi :

Messieurs, est-ce là le régime de publicité que nous avait fait espérer la révolution de juillet? (Non! non!) Est-ce là même le régime que nous avait promis, que nous avait garanti la charte? (Nouvelles dénégations.)

Vous avez répondu à ma question; mais ce n'est pas tout que d'y répondre, il faut encore aviser à la résoudre. Le temps des illusions de toutes sortes est désormais passé. Vous penserez avec moi qu'il serait chimérique d'espérer que les chambres, tant qu'elles seront constituées comme elles sont et sur les mêmes bases, fassent rien pour soustraire la presse au régime qui l'opprime et l'opprime. Mais vous direz sans doute aussi avec moi qu'après la réforme électorale et parlementaire, le premier soin, le premier devoir de la chambre régénérée sera de réviser les lois de septembre et de nous placer enfin dans les véritables conditions de la liberté en tout et partout. (Oui! oui! plus de lois de septembre!)

La liberté de la presse est aujourd'hui une lettre morte. Vivons à la liberté de la presse à venir, à la révision des lois qui l'enchaînent et la compriment. (Salve d'applaudissements.)

M. GERMONIÈRE : *Au comité central de l'opposition du département de la Seine, et aux députés réformistes!* (Applaudissements.)

M. FOY, délégué du comité central, répond à ce toast.

M. ODILON BARROT, après avoir passé en revue tous les orateurs qui l'ont précédé à la tribune et rendu hommage aux sentiments exprimés par eux, continue ainsi :

On l'a dit, — et cela est bien vrai, — Paris et Rouen sont deux sœurs dont le cœur bat des mêmes pulsations ; elles vivent de la même vie politique, morale, intellectuelle. Nous l'avons bien vu en 1850. Quand nos pays étaient encore brûlants et la victoire indecise, nous tournions les yeux vers vous ; nous vous appelions, et nous ne vous avons pas appelés en vain. Vous n'êtes pas venus comme les hommes du lendemain pour partager les déceptions des vaincus ; vous êtes arrivés le jour même de la bataille pour prendre votre part de la lutte et des dangers conduits par votre dévouement et par votre patriotisme, demandant tout pour votre pays, rien pour vous-mêmes. (Acclamations.)

Plus tard, nous avons vu s'abattre sur la capitale des députations intéressées qui venaient, sous prétexte de saluer notre victoire, pour s'en approprier les fruits ; et, quand nous étions encore dans le délire du patriotisme, des gens à qui nous parlions d'honneur, de liberté, ces gens-là nous répandaient places, fonctions, salaires... (Applaudissements prolongés.)

Ah ! c'était un triste symptôme, qui, dès ce moment, aurait dû dissiper bien des illusions. Il nous avertissait qu'il y avait une classe tout entière dans notre pays qui ne voyait dans les révolutions qu'un sujet d'exploitation, des hommes qui se disent nécessaires, qui déclarent appartenir à tous les gouvernements, parce que leurs lumières sont indispensables, disent-ils, à leur pays. Messieurs, ces hommes-là, ce sont les mêmes qui entourent le gouvernement nouveau, qui les poussent, qui les aveuglent, qui les égarent ; ce sont ceux qui ont conduit notre gouvernement déchu si loin de son origine, que ses amis les plus sincèrement dévoués commencent à se préoccuper gravement de son avenir, et éprouvent ce sentiment d'anxiété patriotique qui vous a réunis, Messieurs, dans cette grande assemblée, si imposante par elle-même, si significative par les immenses intérêts qu'elle représente, par les forces dont elle est la puissante expression, ce grand et solennel avertissement qu'un pouvoir tant soit peu intelligent devrait bien comprendre, car, après, il ne sera plus donné qu'aux événements de décider entre lui et le pays. (Profonde sensation. — Assentiment général.)

Au moment de clore toutes ces grandes et imposantes manifestations, peut-être n'est-il pas inopportun de faire notre revue de conscience. (Écoutez ! écoutez !)

L'opposition a sa responsabilité comme le pouvoir, car l'opposition est aussi un pouvoir qui a son action sur les cœurs, sur les convictions, sur les esprits ; elle est responsable de son action, quelquefois et plus encore peut-être de son inertie. (Vive adhésion.)

On nous reproche ce que nous avons fait. Ah ! l'on nous reprocherait à bien plus juste titre, dans la situation où ce gouvernement nous a placés, d'être restés impassibles, de n'avoir pas adressé à notre pays cet appel que nous lui devons. (Approbation.)

Si nous étions restés inactifs, indifférents, nous contentant de ces luttes de tribune venant toujours aboutir à des coups de majorité qui contribuent à tromper le pays par de fausses et mensongères apparences (mouvement général) ; si nous n'avions pas fait entendre la vérité à notre pays, ah ! c'est alors qu'on aurait eu des reproches mérités à nous adresser. (Adhésion.)

Mais, d'ailleurs, étions-nous libres de tenir une autre conduite que celle que nous avons tenue ? Je ne m'adresserai pas aux passions ; je ne voudrais parler que le langage du bon sens. Quelle était la situation ? Le gouvernement du pays par le pays, qu'était-il devenu ? Où était-il ? Dans les chambres, dans la représentation nationale ? Mais la chambre des députés, vous le savez, n'était plus l'expression des sentiments du pays. En effet, dans les trois quarts des collèges on ne demande plus au député quelles sont ses opinions, on lui demande : Qu'est-ce que vous rapportez ? (Explosion de bravos.) La représentation nationale n'était plus qu'une représentation d'intérêts individuels. Le gouvernement représentatif se trouvait donc faussé dans son élément principal. Quant à l'autre chambre, je ne vous en parle pas.

Par quel malentendu cette autre chambre s'est-elle ainsi constituée, alors que le pays se levait tout entier contre le principe héréditaire, non pas pour qu'on fit de cette chambre, selon l'expression justifiée de M. Royer-Collard, une annexe du conseil d'état... (Très bien ! très bien !), une chambre dont la nomination est laissée aux caprices des ministres, qui prennent pour la composer ceux de leurs amis tombés sur le champ de bataille électoral ? (Nouveaux rires et nouvelle approbation.)

Nous avons donc eu deux chambres : l'une nommée directement par la couronne, l'autre nommée également par elle, bien qu'indirectement, puisque la couronne dispose de toutes les ressources, de toutes les puissances de la centralisation. (Adhésion.) Il est évident que, dans une lutte électorale où les intérêts seuls sont en présence et non les opinions, le pouvoir doit toujours nécessairement l'emporter sur nous, qui n'avons rien à donner à ces intérêts, à ces prétentions individuelles et locales qui font les députés. (Bravo !)

Aussi, que voyons-nous ? Après une révolution faite pour donner au pays une véritable représentation nationale, à qui la puissance puisse appartenir, voilà cette représentation nationale qui, par ses lois constitutives, se forme de quoi ? De fonctionnaires publics. Ils y sont aujourd'hui au nombre de près de deux cents ; ils en forment presque à eux seuls la majorité ; ils augmentent chaque jour dans une progression fatale. (Mouvement.) Nous nous en plaignons ; mais les ministres nous répondent : Attendez, les mœurs publiques se formeront.

Les mœurs publiques se former, quand on prêche incessamment au pays le culte des intérêts matériels ! Ici, M. Odilon Barrot blâme la composition de la chambre ; il montre que, telle qu'elle est, l'indépendance lui est impossible, que le progrès ne peut pas s'accomplir par elle.

Cependant, dit-il, je me trompe, il y a eu progrès. Oui, il y avait un homme que, au commencement de la révolution, Casimir Périer ne laissait pas se produire, parce qu'il en était compromis ; un homme que M. Molé lui-même avait repoussé du pouvoir le lendemain de l'amnistie ; un homme qui s'était jeté dans l'opposition, qui était avec nous, et qui, immédiatement après la victoire remportée au nom de la dignité et de la liberté, avait déserté note camp pour devenir l'instrument le plus servile de ce gouvernement personnel qu'il venait de combattre dans nos rangs... (Explosion de bravos.) Or, cet homme avait cru prudent jusqu'à ce jour de se couvrir du voile d'une vieille gloire trop complaisante. Aujourd'hui cet homme est le président du conseil... Je l'en remercie ; la position est devenue nette. (Très bien ! très bien !) Oui, je suis heureux que ce système que je combats, que ce système qui déshonore et dégrade mon pays, je suis heureux qu'il ait enfin reçu sa personnification dans cet homme. (Applaudissements.)

La tribune nationale va bientôt se dresser ; là va se transporter le débat. Je sais toutes les colères officielles qui m'y attendent ; je ne m'en effraie pas. (Bravo ! bravo !) Il y a eu un temps, sous la Restauration, où l'opposition, bien moins nombreuse que la nôtre, était en butte à de pareilles colères. Elle s'en consolait en disant : « Nous sommes ici en minorité, mais, au dehors, il y a trente-cinq millions d'hommes avec nous. » (Très bien ! très bien !) Les manifestations qui ont éclaté dans toute la France nous ont appris notre force ; nous en userons pour le maintien de ce gouvernement malgré lui, pour le sauver de lui-même ; nous n'en abu-

serons pas. Mais nous avons la conscience de cette force ; nous savons maintenant avec qui nous sommes et ce que nous sommes. (Oui ! oui ! — Ayez confiance !)

M. Odilon Barrot pense que la majorité vivra et mourra avec le ministère qui l'a faite. Peut-être, dit-il, vaut-il mieux qu'il en soit ainsi. (Oui ! oui !) Le mal est si profond qu'un simple replâtrage serait lui-même un mal. (Assentiment.) Et tenez, les conservateurs eux-mêmes prennent soin de nous révéler toute la gravité du danger. Ils nous déclarent naïvement que les choses en sont venues à ce point que si la majorité ne donne pas au ministère une approbation à outrance, le socialisme, le communisme, tous les démons vont déborder sur notre société... Mais vous êtes donc bien coupables, vous qui avez conduit le gouvernement sur le bord de l'abîme béant ? (Bravo ! bravo !)

Ici la récrimination est impossible. Qui est-ce qui a gouverné depuis dix-sept ans ? Est-ce l'opposition ? Vous reconnaissez donc que c'est vous qui avez creusé le précipice, puisque c'est vous qui avez soutenu, encouragé cette politique qui nous a conduits à une si grave et si périlleuse situation ?

Quel parti prendraient des conservateurs qui tireraient des conséquences raisonnables et logiques de leurs propres alarmes ? Changer de système ? mais point. Périssent le gouvernement plutôt que le ministère ! Une révolution plutôt qu'une réforme ! Telle est cette politique à outrance, cet aveuglement de l'orgueil blessé ou de l'égoïsme maché, qui, je le crois bien, dominera les conseils de la raison et du bon sens.

Voilà la situation. Ni pouvoir, ni majorité ne vous offrent aucune espérance de salut, aucune leur de progrès, aucune possibilité de réforme. A qui donc s'adresser ? Faut-il se résigner ? Non ; ce n'est pas la condition d'un peuple libre et intelligent ; c'est la sagesse de l'autruche qui se met la tête sous l'aile à l'approche du péril, et qui, ne l'apercevant plus, se figure alors qu'il a cessé d'exister. (Rires d'assentiment.)

Vous voyez donc bien que la plus impérieuse nécessité nous poussait à en appeler à l'opinion publique. Est-ce que par hasard nous avons trop compté sur elle ? Non ; notre espérance a été dépassée, je le dis avec bonheur et avec un orgueil patriotique. (Applaudissements.)

Après avoir présenté quelques considérations sur les manifestations réformistes, sur les doctrines qui s'y sont produites, M. Odilon Barrot engage ses auditeurs à persister dans la voie où ils sont entrés et à ne pas céder au découragement, quels que soient les obstacles.

J'ai un espoir, dit-il, qui ne sera pas déçu. Vous avez bu à cette coupe de la vie publique, vous n'en serez pas rassasiés, vous voudrez vivre de cette vie tant que votre patrie aura besoin de votre active intervention. Vous avez senti que les soins si importants du commerce et de l'industrie peuvent encore laisser place à votre patriotisme pour s'occuper des intérêts généraux, qui sont aussi nos intérêts intimes. D'ailleurs, on vous l'a dit, c'est la leçon de l'histoire : les peuples qui montrent le plus grand zèle pour les affaires publiques sont aussi les peuples dont les affaires privées prospèrent le plus, l'égoïsme et l'indifférence compromettent à la fois la dignité nationale et les intérêts de toute nature. (Approbation.)

Tant que vous n'aurez pas assuré la sincérité du gouvernement, l'honneur, la dignité du pays, en un mot toutes ces grandes choses par lesquelles un peuple qui a payé si cher sa liberté peut être fier de lui-même, nous aurons besoin peut-être encore long-temps de nous revoir ; nous nous reverrons. (Oui ! oui !) A moins cependant, ce qui ne serait pas impossible, que la violence n'intervienne ; à moins qu'on ne nous interdise jusqu'à ce droit de nous réunir et de causer en commun de nos affaires ; à moins qu'on ne poursuive la liberté dans ce réduit extrême ; à moins qu'on ne nous permette plus de nous réunir dans ces lieux où la police ne peut pénétrer, et que ce gouvernement ne se permette ce dernier attentat contre l'indépendance des citoyens.

Eh bien ! s'il est ainsi, quand il aura tout comprimé, quand il aura fermé toutes les soupapes et qu'il aura marché en aveugle vers l'abîme... alors, quoi qu'il arrive, nous aurons fait notre devoir, et nous n'aurons pas à répondre de l'événement. (Trois salves d'applaudissements.)

De toutes parts : Vive Odilon Barrot ! Vive la réforme ! La séance est levée.

Chronique.

Hier, un fiacre arrivant très vite du quai de Saône sur la place de l'Herberie a renversé une petite fille qui n'a été arrachée que par miracle aux pieds des chevaux. On connaît l'accident arrivé, il y a quelques jours, au tournant du pont de Nemours, par suite de la vitesse avec laquelle était lancée la malle-poste. N'est-il pas du devoir de la police de mettre un terme à ces accidents, en imposant aux cochers l'obligation d'un peu de prudence et de modération lorsqu'ils passent dans des lieux encombrés ?

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, dans sa séance du 24 août prochain, décernera les prix suivants : 1^o médaille de 300 fr. à l'auteur d'un mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, une église de la province ; 2^o médaille de 200 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur l'établissement des salles d'asile ; 3^o médaille de 300 fr. pour une appréciation des travaux du philosophe Th. Jouffroy ; 4^o médaille de 300 fr. à l'auteur d'un mémoire sur les moyens de concilier l'intérêt des classes ouvrières avec le travail des établissements de charité et autres. Les concurrents ne signeront point leurs mémoires ; ils y attacheront seulement une devise qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ces mémoires doivent être envoyés franco, avant le 1^{er} juin, à M. Perron, secrétaire perpétuel de l'Académie.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mardi 28 décembre. — Soies ouvrées, 62 ballots ; soies grèges, 15 ballots ; dernier numéro placé, 2,052.

Spectacles du 29 décembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 4^e représentation de M. Bordas, fort 1^{er} ténor : Robert-le-Diable, grand opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Martin et Bamboche, drame en cinq actes et dix tableaux.

Nouvelles Étrangères.

ANGLETERRE.

La banque d'Angleterre vient de réduire à 5 0/0 le minimum du taux de ses escomptes sur lettres de change aux dates ordinaires et sur autres valeurs ou garanties approuvées.

Cette nouvelle a été connue le 23 à la bourse de Londres, avant la fermeture.

Le Times et le Chronicle, rarement d'accord, semblent cette fois s'être concertés pour critiquer la mesure prise par les directeurs de la banque.

hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus ; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.
PRIX : 5 FR. 12 PURGATIONS.
Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux ; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3964)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE

Rue Dauphine, n° 38, à Paris.
Vingt années de succès.—Ce sirop enraye in-

Tous deux la trouvent inopportune, et blâment la banque d'avoir ainsi pesé sur le mouvement qui s'opérait indépendamment d'elle sur le marché, dans le sens d'une réduction du taux d'intérêt, et de ne pas avoir attendu au moins une quinzaine de jours, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les dividendes à recevoir par ses actionnaires auraient été payés.

Il semble pourtant que, l'intérêt étant déjà descendu depuis plusieurs jours à 5 0/0 sur le marché, par la seule force des choses, et les entreprises particulières escomptant à ce taux, la banque ait bien fait d'y ramener ses avances, soit dans son propre intérêt, soit au point de vue des facilités à accorder au commerce et à l'industrie. (Commerce.)

— Le Chronicle du 22 dément formellement la nouvelle de la retraite du lord-chancelier, lord Cottenham, annoncée la veille par le Morning-Herald.

GALLICIE.

On écrit des frontières de la Gallicie, 14 décembre : « Le gouvernement est maintenant parfaitement convaincu de la disette qui règne dans notre pays, et les renseignements que lui a fournis le comte Stadion ont principalement contribué à ce résultat. En conséquence, il a accordé un million pour le soulagement des malheureux. Il règne une grande méfiance à Cracovie, et la proclamation qui établit les cours martiales en est la preuve la plus convaincante. Chacun se demande quelle a été la cause de cette mesure. On dit qu'à la frontière d'Autriche les autorités ont saisi un tonneau de poudre que l'on voulait faire passer en contrebande dans le tender du convoi de chemin de fer allant à Cracovie. Les autorités autrichiennes en avaient été informées, et en même temps elles avaient reçu des indices assez clairs d'une propagande révolutionnaire agissant dans l'ombre. Cette découverte aurait été la cause immédiate de l'établissement des cours martiales. »

ÉTATS-UNIS.

Les dernières nouvelles de New-York, qui sont du 4 décembre, apprennent qu'il y avait beaucoup d'agitation à Washington par suite de la prochaine ouverture du congrès.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Bernard et M. Hoster, ancien chef de culture de M. Chauvière, de Paris, viennent de créer, à l'entrée des Charpenes, vis-à-vis le bureau de tabac, un grand établissement d'horticulture. MM. les amateurs et MM. les marchands pourront y trouver, à un prix modique, les meilleures plantes de serre chaude, d'orangerie et de pleine terre, telles que *ericas* aux bruyères exotiques, *epacris*, *daphnés*, *azalées*, *rhododendron*, *pelargonium*, *ou geranium*, *abutilons*, *verveines*, *cinéraires*, *œillets*, et un grand nombre d'autres plantes nouvelles. Beaucoup de ces plantes sont aujourd'hui en pleine floraison.

AVIS. Le Cabinet de Lecture qui était situé sur la promenade de la Ville, à côté le magasin faisant l'angle du quai.

Le chef de l'établissement ayant voulu satisfaire aux désirs d'un grand nombre de dames, un Cabinet spécial de Lecture leur est réservé.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Paris du 27 décembre 1847.

La réduction à 4 0/0 de l'escompte de la Banque de France a produit d'abord une amélioration sensible sur les fonds, car le 5 est monté hier jusqu'à 75 90. Aujourd'hui, il a commencé à 75 75. Il est monté ensuite à 75 85, puis il est retombé à 75 70 ; et il a dûvert au parquet à 75 75.

Des achats d'une grande importance, mais faits coup sur coup, ont en peu de temps relevé le cours jusqu'à 75 85 ; mais cette fois encore cette amélioration n'a eu qu'une courte durée, et le 5 est retombé graduellement à 75 65, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté offert à 75 70. — Beaucoup d'affaires.

		CHEMINS DE FER.	
		1 ^{er} cours.	dernier cours.
Trois pour cent	75 60	Saint-Germain	» »
Quatre pour cent	100 »	Versailles (rive droite)	285 »
Quatre et demi pour cent	» »	Versailles (rive gauche)	» »
Cinq pour cent	117 20	Paris à Orléans	4217 50
Emprunt de 1847	76 85	Paris à Rouen	» »
Trois pour cent belge	» »	Rouen au Havre	470 »
Quatre 1/2 p. cent belge	» »	Avignon à Marseille	587 50
Cinq pour cent belge	» »	Strasbourg à Bâle	465 75
Récépissés Rothschild	402 50	Orléans à Vierzon	» »
Cinq pour cent romain	96 5/4	Orléans à Bordeaux	495 »
Trois pour cent espagnol	51 »	Chemin du Nord	458 75
Banque de France	» »	Paris à Strasbourg	448 75
Banque belge	» »	Tours à Nantes	400 »
Caisse Lafitte	4150 »	Paris à Lyon	408 75
Comptoir Ganneron	1002 50	Lyon à Avignon	» »
Obligations de Paris	4580 »		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 29 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1215	1218 75	1218 75	1221 25
prime d. 10	»	»	»	»	1250	1228 75
Paris à Rouen.	»	»	917 50	»	920	»
prime d. 10	»	»	»	»	950	928 75
Avignon à Marseille	»	»	588 75	590	587 80	588 75
prime d. 10	»	»	»	»	588 75	601 25
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	560	561 25	560	561 25
prime d. 10	»	»	»	»	570	»
Paris à Lyon	405	»	411 25	408 75	411 25	408 75
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	645	642 50	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

AVIS. Le sieur Mercier, marchand corbillon, rue de la Grenette, près celle de l'Aumône, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'il a réuni un grand choix de chausses qu'il tient en assortiment dans son magasin à la réunion d'un grand choix de chausses imperméables au froid et à l'humidité pour dames et enfants.

Ce nouveau genre de chausses breveté (sans garantie du gouvernement) obtient dans les grandes villes de France, et notamment à Paris, le plus grand succès. Sur les garanties que donne le propriétaire de ce nouveau système, il n'a point hésité à le publier comme chaussure de confiance.

On trouvera toujours au magasin du Loup-Blanc un choix considérable et toute espèce de chausses

en première qualité et dans le goût le plus moderne. La vente continuera de s'y faire au comptant et absolument à prix fixe.

NOTA. — Les mœurs, pour hommes, se trouvent chez M. Girault, bottier, passage Coudere. (1330)

HUMEURS BILÉES, CLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies ; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise

ALBUMS POUR ÉTRENNES.

DÉPOT D'AUBERT ET COMP^e, DE PARIS,

A Lyon, au Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, 9.

Choix d'ALBUMS pour enfants, pour cadeaux d'étranges, pour orner les tables de salon; ALBUMS d'études du dessin; recueils de tous genres et de tous prix, depuis 50 centimes. Aucune maison dans les départements, aucune même à Paris, si ce n'est la maison AUBERT, n'a jamais présenté aux acheteurs un aussi vaste assortiment de ces ouvrages, qui sont aujourd'hui à la mode dans toutes les classes de la société. L'éloignement ne permettant pas de remplacer les articles vendus, nous invitons les amateurs à ne pas renvoyer leur visite aux derniers moments. La vente sera close le 31 décembre. (2549)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

LIVRES POUR ÉTRENNES.

Dictionnaire universel d'Histoire naturelle, résumant et complétant tous les faits présentés par les encyclopédies, les anciens dictionnaires scientifiques, les œuvres complètes de Buffon; par MM. Arago, Blanchard, Boitard, Brongniart, Broussais, Deshayes, Alcide et Charles d'Orbigny, Duvernoy, Elie de Beaumont, Flourens, etc.; dirigé par M. Charles d'Orbigny. — Paris, 1848. — Dix volumes in-8° et planches coloriées.

Le Plutarque français, Vies des Hommes et des Femmes illustres de la France depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours, avec leurs portraits en pied gravés sur acier, ouvrage fondé par M. Ed. Mennechet. — Deuxième édition publiée sous la direction de M. C. Hadot. — Six volumes in-8° et gravures coloriées. — Le même ouvrage avec figures noires.

Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par MM. de Roujou et Alfred Maingnet. — Nouvelle édition augmentée de plus d'un tiers et enrichie d'un grand nombre de gravures sur bois, de tableaux synoptiques, cartes géographiques, etc. — Paris, 1847. — Deux volumes in-8° illustrés. — Prix: 25 f.

Ornithologie du Dauphiné, ou Description des Oiseaux observés dans les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, et les contrées voisines; par Hippolyte Bouteille, avec la collaboration de M. de Labatie, ouvrage contenant 300 sujets dessinés d'après nature par M. V. Cassien. — Deux volumes in-8°. — Prix: 24 f.

Album du Vivarais, ou Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province; par M. Albert du Boys; orné de dessins représentant les points de vue et les monuments les plus remarquables du pays, par M. V. Cassien. — Un volume in-4°. — Prix: 20 f.

Leçons élémentaires d'Histoire naturelle, comprenant un aperçu sur toute la zoologie et un traité de conchyliologie à l'usage des gens du monde, ouvrage adressé à M. François Delessert par M. J.-C. Chenu, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur. — Paris, 1847. — Un volume in-8° avec planches coloriées. — Prix: 15 f.

Nota. — On trouve à la même Librairie, à des prix modérés, un assortiment de beaux Ouvrages pour Etranges, élégamment reliés, en littérature et illustrations. (7947)

Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS
PLACÉ DANS UN QUARTIER AVANTAGEUX.

Le bail a plusieurs années à courir.
Il sera donné toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e Ferrouillat, notaire, rue Bât-d'Argent, 10. (6224)

A VENDRE Un fonds de café et restaurant bien achalandé. On donnera facilités pour le paiement.
S'adresser chez M. Drizet, menuisier, rue Tramassac, n° 16, à Lyon. (1468)

A VENDRE Pour cause de santé, un Fonds de Café en pleine travail, dans l'un des bons faubourgs de Lyon. — S'adresser à M. Duffer, fabricant de billards, rue d'Amboise, n° 6. (1380)

A VENDRE Un Fonds de Châpellerie traitant spécialement l'article *prêtre*, bien situé, jouissant d'une nombreuse clientèle. On donne toute facilité pour les paiements.
S'adresser chez M. Fuchez, rue de Bourbon, 33, au 1^{er}. (1465)

95 pour 00 de remise.

GRANDE LIQUIDATION
DE MUSIQUE
ET D'INSTRUMENTS,

Rue Saint-Pierre, n° 9, à Lyon.

La malveillance a soufflé dans le monde musical que notre liquidation n'était que simulée pour écarter la musique surannée. En réponse à ce faux dire, nous venons prévenir MM. les amateurs que, jusqu'à l'entier écoulement des marchandises du fonds, nous recevrons les nouveautés, qui seront vendues aux deux tiers de remise.

Chaque jour il sera mis sur banque:
100 quadrilles dernière nouveauté à 1 f. 25 c.
Romances dernière nouveauté avec piano à 60 c.
1,000 romances au rabais avec piano à 20 c.
Romances au rabais avec guitare à 10 c.
Musique par lots de 100 f. pour 5 f.
SUPERBE OCCASION: piano d'Erard, harpes, guitares, violons, accordéons, etc.
ALBUMS de l'année et autres articles d'étranges à 2 f. et au-dessus. (2565)

INJECTION - TANNIN supérieure au cubèbe pour la guérison des maladies anciennes, nouvelles. — Prix: 3 f. — Dépôt chez M. Bayon, pharmacien, rue Neuve, 7.

On trouve dans la même pharmacie les véritables Grains de Santé du docteur Frank. (2523)

A LOUER immédiatement, vastes magasins situés quai de Retz, n° 37, à l'angle de la rue Pas-Etroit.
S'y adresser. (1470)

AVIS AUX AMATEURS DE BILLARD.

A dater du 1^{er} décembre 1847, M. BERGER de Thoisy donnera des leçons dans une belle salle garnie de trois billards, située cours Morand, 4, aux Brotteaux. Elles seront données depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir.
On trouvera chez M. BERGER huitres, marée fraîche et vins exquis. (2521)
Table d'hôte à deux heures et demie, à 1 f. 75 c.

CARTES DE VISITE GRAVÉES

DANS LA DERNIÈRE PERFECTION,

sur carton-porcelaine,

BRILLANT DES DEUX CÔTÉS,

Renfermés dans une jolie boîte.

3 F. LE CENT.

A la lithographie H. Spork, place du Plâtre, passage Tholozan. (2531)

Impressions pour Commerce et Administrations.

CARTES DE VISITE

De tout genre,

GRAVÉES SUR MÉTAL,

DE CHARRASSE,

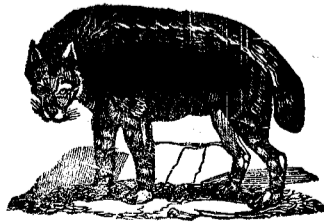
Graveur et imprimeur, quai des Célestins, 50.

Nota. — Ne pas confondre ce genre de Cartes avec les Cartes porcelaine, gravées sur pierre en lithographie, qui sont très inférieures. (2541)

CHOCOLAT ET SIROP.

M. B. Durand prévient le public et les personnes qui l'ont honoré jusque-là de leur confiance, qu'on trouvera chez lui, comme toutes les autres années, un complet assortiment de tous les articles du jour de l'an.

Pour obvier aux inconvénients d'un homonyme, M. B. DURAND annonce qu'il n'a toujours qu'un seul magasin, situé rue du Bois, n° 10, maison de la pompe. (1472)



A QUATRE HEURES DU SOIR,

EXERCICES ET REPAS DES ANIMAUX.

La Ménagerie est visible de dix heures du matin à huit heures du soir. (1471)

M. Pousolle donnera tous les jours des représentations de la MÉNAGERIE DU NORD, pont Lafayette, aux Brotteaux.

PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



RAPPORT
De l'Académie des Sciences de Lyon,
24 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE
TRAMASSAC, 22, QUARTIER
SAINT-JEAN.

PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ.
DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pafond dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.

Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches.

Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7057)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Callier, med. en chef de l'hôp. des Vénéreux ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph. r. Montmartre, 166, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, places des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruly et Bonnet. — A YAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3370)

Sirop et Pâte

DE MOU DE VEAU AU LICHEN D'ISLANDE

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.
Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'entouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte.
Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteront pas ma signature: (7651)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et Poudre DIURÉTIQUE.)
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnofoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (5486)

AU RABAIS,

LIVRES D'ÉTRENNES

Reliés et Brochés,

Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.

Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfèvrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étranges, à des prix très modérés. (1460)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — M. le docteur Gas demeure place Bellecour, 8. ((3990

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

A LOUER DE SUITE Un établissement et un entresol très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, n° 2, aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé.
S'y adresser au concierge. (1391)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

8 AU GRAND 8

Le sieur COQUAIS, fabricant de beau Plaqué, argent première qualité,

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Réchauds riches et simples, porte-huiliers, bouts de table, porte-carafes, cafetières, flambeaux, sucriers, fontaines à thé, soupières, cuillères à potage, à punch, à sucre et à café, et tout le service de table. Couverts très jolis et solides, de 1 f. 25 c. à 2 f. 25 c.

On expédie en province et à l'étranger. (2781)